



SOUPPES-SUR-LOING

D.I.C.R.I.M.

**Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs**



Vous avez entre les mains un document précieux en cas de risque d'inondation de la commune de Souppes sur Loing.

La ville de Souppes est traversée par la rivière « Le Loing », affluent gauche de la Seine et le ru du « Morion ».

Comment anticiper ? Comment gérer l'événement ? Et l'après événement ?

Des réponses essentielles pour votre sécurité et celle de vos biens vous sont communiquées dans ce document.



IMPORTANT : Document à conserver

Informez-vous :

- Sur votre contrat d'assurance (prise en compte des frais d'assèchement, nettoyage...)

Prévoyez :

- Les meubles, objets, matières, produits à mettre au sec
- La localisation du disjoncteur électrique et de tous robinets d'arrêt qui devront être fermés en cas d'urgence (circuit d'eau, gaz, fuel...)
- L'obturation des entrées d'eau possibles (portes, soupiraux, évents)
- les matériaux qui vous seront nécessaires à la mise hors d'eau des locaux inondables (parpaings, planches, etc...)
- L'amarrage des cuves et de tous « flottants »
- Les véhicules à garer et les matériels à moteur à sortir de la zone sensible
- Faites des réserves d'eau et d'alimentation

Pensez :

- A rechercher un lieu de refuge chez un tiers (famille, amis) en cas d'une éventuelle évacuation
- Regroupez dans un sac des affaires personnelles utiles en cas d'évacuation (papiers d'identités, livret médical, cartes bancaires, chéquiers, médicaments ...)

A l'annonce de la crue

Informez-vous :

- De la montée des eaux sur le site « **www.vigicrues.gouv.fr** », sur le site internet de la Ville, l'application pour smartphone « Souppes-sur-Loing Neocity » ou en écoutant la radio locale (France Inter : FM 94.90 – Evasion : FM 92,5 – Oxygène : FM 107.30)
- Il vous sera donné les consignes de protection décidées par le préfet et l'ordre éventuel d'évacuation ou de confinement

Dès l'alerte :

- Dès l'alerte, coupez l'électricité, le gaz, l'eau et le chauffage
- Videz vos caves de tout élément pouvant occasionner une pollution (bidons d'huile, d'essence, de produits chimiques, pots de peinture, etc)
- Mettez vos appareils électriques hors d'eau
- Fermez et/ou calfeutrez toutes les ouvertures dans lesquelles l'eau pourrait s'infiltrer : fenêtres, portes, aérations, ventilations, etc
- Montez dans les étages (ou hors d'eau) :
 - les objets auxquels vous tenez,
 - les documents administratifs importants (professionnels et personnels),
 - les photographies et les supports informatiques (disques durs, Cd-rom) dans des sachets plastiques,
 - un appareil photo et/ou une caméra pour enregistrer les dommages de l'inondation (pour l'assurance)
- Mettez en sécurité tout le matériel qui vous sera nécessaire au nettoyage après la décrue (pompes, jets d'eau sous pression, seaux...).
- Stationnez votre véhicule hors zones inondables (voir la carte des aléas)
- Tenez-vous prêt à évacuer les lieux en préparant un sac avec vos effets personnels (papiers, médicaments, argent, vêtements chauds, etc)
- Trouvez, si vous en avez la possibilité un refuge chez un tiers avant que la crue ne vous bloque et prévenez la Mairie pour faciliter le recensement de la population

1) Pendant la crue

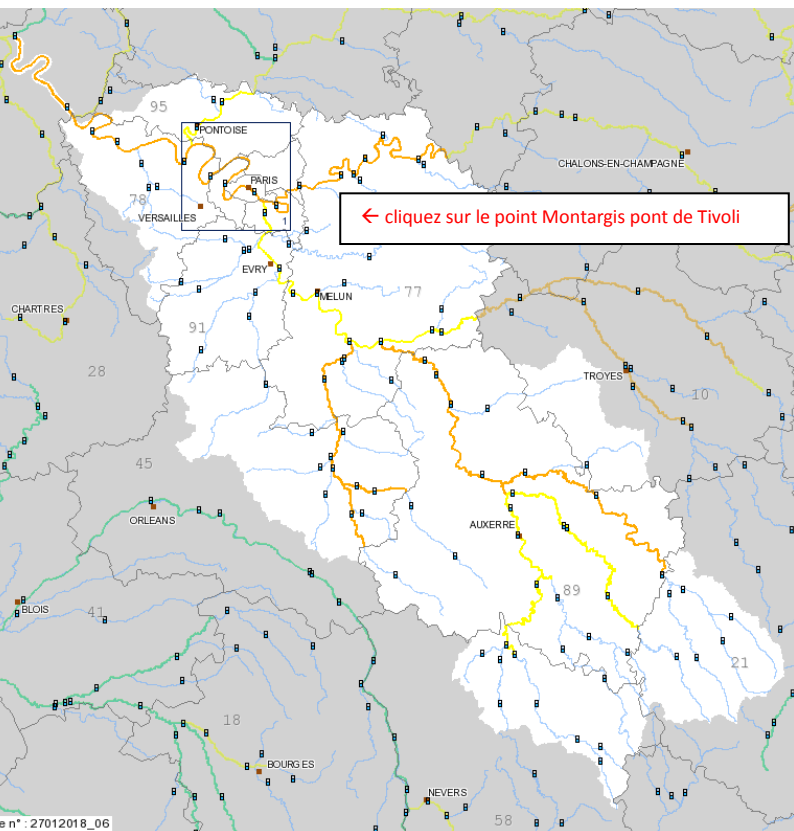
- Vous pouvez être contraint à quitter votre domicile sur demande expresse des autorités
- Restez attentif aux informations et aux consignes. Point d'information en Mairie, 19 avenue du Maréchal Leclerc
- Sauf cas d'urgence, ne téléphonez pas afin de ne pas saturer le réseau. Ne traversez pas une zone inondée, ni à pieds, ni en voiture (profondeur d'eau difficile à estimer, risque d'aspiration par une bouche d'égout, etc)

2) Lors de la décrue

- Ne réintégrez votre domicile que si les conditions sont favorables. En général, conformez-vous à l'avis des services de secours
- Inspectez soigneusement votre domicile, évaluez les dégâts et contactez votre assurance
- Attention, ne pompez l'eau que si la hauteur d'eau à l'extérieur de votre domicile est faible afin d'éviter qu'une pression trop importante sur vos murs n'endommage la structure de votre habitation
- Avant de procéder au nettoyage, prenez des photographies des dégâts en vue de faciliter les démarches auprès des assurances mais n'engagez aucuns gros travaux avant le passage de l'expert
- Aérez votre habitation, désinfectez à l'eau de javel
- Dès que l'installation électrique est sèche, rétablissez le courant électrique et le chauffage modérément afin d'éviter les dilatations
- Ne vous engagez pas sur une aire encore inondée
- Circulez avec prudence

Comment interpréter les données VIGICRUES

Afin de suivre l'évolution de la montée des eaux nous vous invitons à consulter régulièrement le site www.vigicrues.gouv.fr



Si le niveau d'eau atteint 1,80 m à Montargis : zones concernées par les inondations : Moulin Foulon, abords de Cercanceaux, aire des gens du voyage.

Si le niveau d'eau atteint 2,60 m à Montargis : Vigilance accrue : probabilité d'eau dans quelques rues de Souppes

Le niveau d'eau atteint à Montargis impacte la Ville de Souppes **environ 8 à 12 heures plus tard** (excepté en juin 2016 où une brèche a entraîné les eaux du canal).

Téléchargez l'application Souppes sur Loing Neocity, nous vous communiquons les informations en temps réel.

LES REFLEXES QUI SAUVENT



Fermez la porte



Coupez l'électricité et le gaz



Montez dans les étages



Ecoutez la radio (à piles)



Libérez les lignes téléphoniques

Informations utiles

Sapeurs-pompiers : **18 ou 112**

SAMU : **15**

Police nationale : **17**

Police municipale : **01 64 78 69 08**

Mairie de Souppes-sur-Loing : **01.64.78.57.77**

Site de la ville : www.souppes.fr

Contact @ : mairie@ville-souppes.fr

Sites internet et applications

Préfecture de Seine et Marne : www.seine-et-marne.gouv.fr

Carte de vigilance des crues : www.vigicrues.gouv.fr

Météo France : www.meteofrance.com

Twitter : [@Preft77](https://twitter.com/Preft77)

Application pour smartphone : [Souppes-sur-Loing Neocity](#)

**CE DOCUMENT CONTIENT DES INFORMATIONS IMPORTANTES
CONSERVEZ-LE PRECIEUSEMENT EN L'AYANT A PORTEE DE MAIN**